

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre , à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 1^{er} octobre 2021 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette (arrivée au cours du point n° 1) – CARRE Odilon - Adjoint
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston (arrivé au cours du point n° 1) - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand – WILLERVAL Aurore –BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent -

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame BLANCHARD Perrine
Madame MARTIN Nuccia à Mme WILLERVAL Aurore
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAMBERT Gaston
Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent

Excusés :

Madame CASPERS Mauricette (jusqu'à 18 h 00) Messieurs LAMBERT Gaston (jusqu'à 18 h 08) – EZAHOUID Mohamed (jusqu'à 18 h 08) – Madame DUCATILLION Béatrice

Absents :

Monsieur GOLA Éric - Madame LEVEQUE Jennifer

1. Conseil Municipal de la Jeunesse

Il a été procédé à l'accueil et présentation des élus du Conseil Municipal de la Jeunesse et à la présentation de leurs projets :

La sécurité devant les écoles
La kermesse de l'école
Les mégots de cigarettes
La création d'un bébé « Nain Gaillou »
Les jeux et le banc d'intégration dans la cour d'école
L'initiation au camping pour les enfants
Les actions pour les personnes en difficulté
L'aménagement du lac avec des jeux et coins pique-nique

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed a été désigné en qualité de secrétaire de séance dès l'ouverture de la séance à l'unanimité.

3. Procès verbal de la réunion du 28 juin 2021

Le procès verbal de la réunion du 28 juin 2021 a été adopté à l'unanimité.

4. Décisions municipales

Il a été communiqué les décisions municipales suivantes :

19/2021 : Contrat proposé par la société PYRO STAR SERVICE de SAUCHY LESTREE pour l'organisation d'un feu d'artifice le 25 juillet 2021 pour la somme de 3 250 € TTC

20/2021 : Contrat de maintenance des ascenseurs situés en Mairie et à la Maison pour Tous avec la Sté ORONA à LA MEZIERE – Agence de Lille pour une durée de deux ans à compter du 6 août 2021.

21/2021 : Marché de travaux de couverture de divers bâtiments confiés à la SAS HECFEUILLE à GUESNAIN pour 107 724.27 € HT

22/2021 : Contrat d'abonnement de téléphonie postes mobiles avec la Sté ORANGE

23/2021 : Avenant au marché de service pour le transport de personnes en autocar pour sorties extérieures organisées par la Commune portant sur l'ajout du forfait désinfection nettoyage COVID fixé à 10 € ttc à chaque prestation.

24/2021 : Convention d'utilisation de la piscine Sourcéane de Sin le Noble pour l'organisation de séances le jeudi matin pour les classes de CE1 pour la période du 6/9/2021 au 5/12/2021.

25/2021 : Contrat de cession d'un spectacle « Ni fait ni à faire » proposé par Bertrand COCQ le vendredi 12 novembre 2021 à la Salle des fêtes « Jacques Duclos »

5. Régularisation d'un empiètement sur domaine public avec la SIA – Désaffectation et déclassement du Domaine Public

Lors d'une délimitation du Foyer logements « Les Jours Heureux » par la SIA, le géomètre a relevé un empiètement de 14 m² que la SIA souhaite régulariser selon le plan dont chacun des conseillers municipaux a pris connaissance.

Il a été décidé, à l'unanimité, de désaffecter et déclasser du domaine public communal la parcelle AE du domaine public .

Cette parcelle se situe pour l'accès côté arrière du logement du concierge et se situe sur l'emprise de la propriété de la SIA.

6. Recensement de la population 2022

Il aura lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022 : il a été décidé, à l'unanimité, de créer 10 emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers et de fixer la rémunération comme suit :

(base 2015 : 1,71 par bulletin individuel - 1,13 par feuille de logement - 20,00 par séance de formation)

7. Désignation à l'AFR –

Tous les six ans, les communes sont sollicitées pour proposer des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'Aménagement Foncier de l'AFR.

Il a été décidé, à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur LELEU Bernard : 73 Impasse Jean Jaurès GUESNAIN
- Monsieur LOBRY Didier : 71 rue Fernand Savary ROUCOURT
- Monsieur WILLIOT François : 7 rue Saint Venant DECHY

8. Modification de crédits budgétaires

Pour permettre la prise de l'admission en non valeur délibérée le 28 juin 2021 à hauteur de 1 081.52 € et rembourser l'acompte versé pour la réservation de la salle des fêtes Jacques Duclos annulée pour cause de COVID pour un montant de 220 €, il a été décidé, à l'unanimité, la modification de crédits suivantes :

6232.024 – Fêtes et cérémonies	- 1 302.00
673.020 – Titres annulés exercice antérieur	+220.00
6541.01 – Créances admises en non valeur	+1 082.00

9. Création de postes – promotion interne

La promotion interne permet de changer de cadre d'emplois, voire de catégorie. La date à laquelle s'apprécient les conditions fixées par chaque statut particulier pour l'inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne est fixée, par l'article 21 du décret n° 2013-593 du 05/07/2013, au 1er janvier de l'année au cours de laquelle est établie la liste.

L'article 30 de la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 a créé un nouvel article 33-5 dans la loi n° 84-53 du 26/01/1984 prévoient les dispositions concernant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne.

Le décret n° 2019-1265 du 29/11/2019 précise les modalités d'application de cette disposition.

Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, l'autorité territoriale pour les

collectivités non affiliées à un centre de gestion ou le président du centre de gestion pour les autres collectivités, assisté, le cas échéant, par le collège des représentants des employeurs tient compte de ces lignes directrices de gestion pour l'établissement des listes d'aptitude par la voie de la promotion interne.

La liste d'aptitude au titre de la promotion interne est établie par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord sur proposition des autorités territoriales pour les collectivités affiliées ce qui est le cas de GUESNAIN.

La validité de la liste est de quatre ans, sous réserve que l'intéressé demande par écrit à être maintenu sur la liste correspondante au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

Sur 7 propositions, le Président du Centre de Gestion du Nord, lors de la réunion du 28 Juin 2021, a retenu deux de nos agents sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise pour l'année 2021.

Un poste d'agent de maîtrise est vacant au tableau des emplois et des effectifs.

Pour permettre la nomination des deux agents, il a été décidé, à l'unanimité, d'en créer un supplémentaire et d'autoriser Madame le Maire à modifier le tableau des emplois et des effectifs.

10. Cadeau médaille communale du Travail

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer aux bénéficiaires de la médaille communale du Travail un bon d'achat dans l'enseigne de leur choix :

Médaille argent : 60 €

Mme TAIRA Marylène – Adjointe

M. POUPART Paul – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

11. Cadeau retraitée

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer à Madame DESCAMPS Monique – Adjoint technique – retraitée au 1/7/2021 avec 33 ans et 9 mois de service un bon d'une valeur de 275 € dans l'enseigne de son choix.

12. Cadeau Noël du Personnel

Il a été décidé, à l'unanimité, d'attribuer une carte cadeau au personnel pour les fêtes de fin d'année d'un montant de 40 €.

13. Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Conformément aux dispositions des articles L 1411-13 et D 2224-3 du C.G.C.T., le rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a été communiqué à chacun des conseillers municipaux.

Il sera mis à la disposition du public.

14. Décisions en matière de droit de préemption urbain

DECISIONS EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

2021

N°	PROPRIETAIRE	Adresse	Situation du bien	Désignation	Mandataire	Décision
21/2021	Consorts ANTUNES DE ALMEIDA	489 Boulevard Ambroise Croizat	489 Boulevard Ambroise Croizat	AE 41 AE 47	Me Thierry ALLARD 60 place Carnot CS 60031 59501 DOUAI cedex	Non
22/2021	Mme LOHEZ Karine	172 rue de l'Egalité	172 rue de l'Egalité	AB 43 AB 106	Me Sophie CORREAU-BIESBROUCK 701 rue Faidherbe 59134 Fournes en Weppes	Non
23/2021	Foncialys	10 rue Fronval 78220 VIROFLAY	Boulevard Ambroise Croizat	AE 296	Me Steve GORFINKEL 32 rue Fily 59151 ARLEUX	Non
24/2021	Maisons et Cités	167 rue des Foulons 59501 DOUAI cedex	19 rue de Gaillon	A 2118	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
25/2021	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	48 rue de Fleury	A 4102	Me Florence CALAIS-ALLARD 60 place Carnot CS 60031 59501 DOUAI cedex	Non
26/2021	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	48 rue de Fleury	A 4101	Me Florence CALAIS-ALLARD 60 place Carnot CS 60031 59501 DOUAI cedex	Non
27/2021	SIA HABITAT	67 avenue des Potiers 59500 DOUAI	48 rue de Fleury	A 4104	Me Florence CALAIS-ALLARD 60 place Carnot CS 60031 59501 DOUAI cedex	Non
28/2021	Mr et Mme LUCIDARME	318 rue Marc Lanvin	318 rue Marc Lanvin	A 2335	Me Franz QUATREBOEUF 13 avenue Georges Clémenceau 59500 DOUAI	Non
29/2021	Mr ZAMBUTO Domenico	77 rue Maurice Thorez	77 rue Maurice Thorez	AH 130	Me Frédérique VERELST BP57 59111 BOUCHAIN	Non
30/2021	Mme BIALLAIS LESCROART Marie-Paule	1 chaussée Brunehaut 62129 Therouanne	Les Placettes	AA 32	Me Stéphanie GRELAT-LORQUIN 23 avenue Vauban BP9 62120 Aire sur la Lys	Non
31/2021	Mr MOUCHKIL Abderrahim	75 Boulevard Pasteur	75 Boulevard Pasteur	AC 42	Me Franz QUATREBOEUF 13 avenue Georges Clémenceau 59500 DOUAI	Non
32/2021	MOTIM	85 Boulevard Pasteur	371 Boulevard Pasteur	AC 74 – AC 411 AC 410 -AC 413	Me Franz QUATREBOEUF 13 avenue Georges Clémenceau 59500 DOUAI	Non
33/2021	Mr et Mme KOWANDY	151 rue Marcel Cachin	151 rue Marcel Cachin	AH 93	Me Patrick BOURRIEZ 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
34/2021	Mme GUISON Laetitia	141 rue Julian Grimau	141 rue Julian Grimau	AD 59	Me Laurent DIETSCH 147 place Robert Schuman 59500 DOUAI	Non

15. Motion « Urgences pédiatriques »

Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour du présent conseil municipal portant sur une motion sur « les urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de DOUAI »

Le Conseil Municipal , sur proposition de Monsieur le Député du Nord – Alain BRUNEEL

A l'unanimité

A autorisé l'ajout d'un point à l'ordre du jour du présent conseil portant sur une motion sur « les urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de DOUAI »

Et adopté la motion suivante :

« Les urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de DOUAI sont fermées depuis le 15 septembre 2021 : la nuit, le week-end et les jours fériés par manque de personnel.

Cette fermeture est censée être temporaire mais personne ne peut dire quelle en sera l'échéance.

Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de fermer un service d'urgences pédiatriques dans un territoire rassemblant 240 000 personnes. D'autant que le Douaisis est déjà marqué par des indicateurs sanitaires dégradés.

Nous affirmons l'urgence d'apporter des solutions concrètes pour rétablir une offre de soins globale nécessaire aux jeunes patients. Le service public doit retrouver sa capacité de faire face à ses missions dans l'intérêt des populations.

Le Conseil Municipal de GUESNAIN affirme sa solidarité avec les personnels dont le dévouement n'est plus à prouver.


Il considère qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe soignante, pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions et sécuriser la prise en charge des enfants.

Il demande à l'Etat et à ses services en Région de prendre les mesures nécessaires afin de rétablir sans délai un service d'urgences pédiatriques ouvert jour et nuit, week end et jours fériés.

Le Centre Hospitalier de DOUAI est l'établissement pivot de notre territoire, il est urgent qu'il puisse bénéficier de moyens exceptionnels pour garantir une offre de soins à la hauteur des besoins. »

Le Secrétaire de séance,

Mohamed LAHSEN BEN BRAHIM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lahsen', with a large, sweeping horizontal stroke across the top of the signature.